

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Février 2019

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

Date de convocation : 15 février 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Lundi 28 Janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 12, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, FRIMIN Denis, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie.

Absents et excusés : DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, LE CIGNE Johann ayant donné pouvoir à RIOU Marie-Claude, BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à POTIER Stéphanie, SIGWALT Richard, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile.

Secrétaire de séance : Marie-Claude RIOU.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Prestation de conseil et d'assistance pour la renégociation des marchés d'assurance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Groupama est l'assureur de la commune depuis de très longues années. Afin de se conformer avec la réglementation, une consultation auprès de plusieurs assureurs devrait être menée. La préparation de ces marchés étant complexe, Monsieur le Maire propose de solliciter le cabinet Delta Consultant pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des marchés d'assurance.

La prestation proposée pour lancer une consultation en 2019 s'élève à 2.160€ TTC et comprend les éléments suivants :

- Phase 1 : audit de l'existant
- Phase 2 : rédaction et validation du dossier de consultation des entreprises
- Phase 3 : analyse des candidatures et des offres
- Phase 4 : assistance à l'exécution des marchés d'assurance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'offre de Delta Consultant pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des marchés d'assurance pour un montant de 2.160€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Consultation emprunt pour exercice 2019

La commune sollicitera quatre établissements bancaires pour contracter un emprunt dans le cadre du budget primitif 2019. Le montant sera à affiner suite à la commission finances du 06 mars 2019.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Troc Plantes 2019

Le troc plantes aura lieu cette année le 27 avril au parc de la Salamandre de 8h30 à 14h. Un repli sera organisé salle des sports en cas d'intempéries. Les associations l'Outil en Main et Créa Flore ont été contactées pour y tenir un stand. Cette dernière a décliné l'invitation.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Repas des Aînés

Le repas des aînés aura lieu, salle des Primevères, le mercredi 24 avril 2019, à partir de 12h30.

ASSOLI – adhésion de la commune et désignation des représentants communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les associations La Marelle et l'OEJ de Beauvoir sur Mer ont été dissoutes le 1^{er} février dernier. Une nouvelle association à but non lucratif a été créée : l'Association Socioculturelle et de Liens Intergénérationnels (ASSOLI). L'association a pour but d'offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain une place au travers d'animations collectives et éducatives, d'exprimer leurs désirs et leurs besoins pour toute démarche favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles.

Selon les statuts de l'association, la commune est membre de droit de cette dernière, ce qui la dispense du versement de toute cotisation, et y est représentée par 3 membres disposant d'un droit de vote au sein de l'assemblée générale : le Maire, membre d'honneur ou son suppléant, et 2 représentants désignés par le conseil municipal (1 titulaire et 1 suppléant).

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer à l'ASSOLI et de procéder à la désignation des représentants communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide l'adhésion de la commune à l'Association Socioculturelle et de liens intergénérationnels (ASSOLI)
- Décide de nommer Mme Jocelyne DESDOUETS-FERANDIN comme suppléante de Monsieur le Maire (membre d'honneur), Mme Stéphanie POTIER membre titulaire et Mme Maryse BONNAMY membre suppléant, comme représentants de la commune.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°03/2019 Cts POURRIER à CLAVIER Rémi, 21 rue du Pré du Temple

N°04/2019 PANCRACE Christophe et SARTRE Nicole à BOURGEOU Anthony, 2 allée des Hirondelles

N°05/2019 BLANCHARD Yannick à GAILLARD Lionel, 3 chemin de l'Orée des Bois

Accueil périscolaire – demande de financement MSA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'au vu du projet d'installation de nouveaux modulaires pouvant accueillir l'accueil périscolaire dont le montant est estimé à 284.077,50 € HT et vu l'avancement du dossier confié à l'Agence AM ARCHITECTURE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre liée à cette opération, une demande de prêt auprès de la mutualité sociale agricole (MSA) pourrait être sollicitée. Le montant du prêt ne pourra excéder 100.000€ avec un taux d'intérêt fixé à 1%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Sollicite auprès de la mutualité sociale agricole (MSA) un prêt d'un montant maximum de 100.000€ au taux d'intérêt de 1%
- Adopte le plan de financement lié à cette opération
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la MSA

Accueil périscolaire – demande de financement CAF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'au vu du projet d'installation de nouveaux modulaires pouvant accueillir l'accueil périscolaire dont le montant est estimé à 284.077,50 € HT et vu l'avancement du dossier confié à l'Agence AM ARCHITECTURE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre liée à cette opération, une demande d'aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pourrait être sollicitée. L'aide serait versée à hauteur de 40% sous forme de subvention et 60% sous forme de prêt à taux zéro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée une aide de 39.000€ correspondant à la capacité d'accueil de 30 enfants dans le nouvel accueil périscolaire
- Adopte le plan de financement lié à cette opération
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce dossier avec la CAF

Local technique stade des primevères – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de construction du local technique du stade des primevères, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux.

Il présente 2 avenants :

- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise IECP, titulaire du lot 7, fait état d'une plus-value de 760,79€ HT faisant porter le montant total du marché à 15.399€ HT.
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise GIRAUDET Carrelages, titulaire du lot 6, fait état d'une moins-value de 231,42€ HT faisant porter le montant total du marché à 2.964,03€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Rénovation salle du Villebon – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du Villebon, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux.

L'avenant n°1 présenté par l'entreprise COUTHOUIS, titulaire du lot 3, fait état d'une plus-value de 560,02€ HT faisant porter le montant total du marché à 5.694,07€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque en questions diverses l'avancement des travaux de rénovation de la salle du Villebon, la succession Courraud et les études en cours pour le nouveau lotissement d'habitation Le Fief du Val Fleuri.

Monsieur Denis FRIMIN donne lecture d'un courrier qu'il a rédigé à l'attention du conseil municipal afin de l'interpeller sur les frais de destruction des nids de frelons (asiatiques ou non) souvent onéreux pour les particuliers. Il souhaite que le conseil municipal étudie la question d'une subvention apportée aux administrés qui feraient détruire les nids par une société ou un organisme habilité. La question sera étudiée au moment du vote du budget.

Date à retenir :

- Prochains conseils municipaux : lundi 1^{er} avril et 27 mai 2019 à 20h.

Le Maire,

